



APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros

- 181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du
ministère de la transition écologique et solidaire

recrute un/une

Apprenti(e)

**Suivi scientifique et sensibilisation du public
au sein de l'Unité territoriale des îles d'or – secteur de Porquerolles**

POSTE A POURVOIR : à compter du 01/09/2025

APPRENTISSAGE dans le cadre d'un Bac +2 ou + 3 BTS GPN (Agricampus Hyères)

MODALITES D'AFFECTATION : Contrat d'apprentissage sur 1 an

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, secteur continental ouest sur la commune de Hyères, et secteur continental est sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen qui emploie 18 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 sus-mentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

PRÉSENTATION DU SECTEUR DE PORQUEROLLES

L'île de Porquerolles fait partie de l'archipel des îles d'Hyères, dans le Var (France), et constitue l'un des joyaux du Parc national de Port-Cros. Ce parc se compose de deux parties : terrestre et marine, toutes deux intégrées dans le cœur du parc national.

1. Le parc terrestre de Porquerolles

Le territoire terrestre de Porquerolles, principalement sur la partie ouest de l'île, est protégé et géré par le Parc national. La végétation y est méditerranéenne, composée de forêts de pins, de maquis, de falaises et de cultures traditionnelles comme les vignobles. Le parc national abrite une biodiversité exceptionnelle, avec des espèces rares et protégées, comme le puffin cendré, le encore certaines espèces végétales endémiques.

Le Parc national a également une mission de protection et de restauration des paysages et des habitats naturels, tout en intégrant une dimension culturelle avec le maintien des activités agricoles traditionnelles (comme les vignes appartenant à l'État) et des patrimoines historiques, notamment des forts militaires de l'île.

2. Le parc marin de Porquerolles

Le parc marin de Porquerolles, qui s'étend autour de l'île, est une zone de protection stricte pour la faune et la flore marine. La richesse sous-marine de cette zone est remarquable : posidonies (herbiers marins), coraux, poissons méditerranéens, dauphins et tortues caouannes y trouvent refuge. Les eaux claires sont un atout pour la plongée sous-marine, mais elles nécessitent également une gestion rigoureuse pour éviter la dégradation des écosystèmes.

Des zones de mouillage écologique ont été installées pour limiter l'impact des ancres sur les fonds marins, et des efforts sont continuellement déployés pour sensibiliser le public aux règles à respecter pour préserver ce patrimoine naturel fragile.

La charte fixe également les modalités de coopération entre l'État, les collectivités locales, les associations et les acteurs privés pour la mise en œuvre de la gestion durable du territoire.

L'objectif est d'assurer un équilibre entre la fréquentation touristique de l'île et la conservation de ses ressources naturelles et culturelles, afin de pérenniser cette harmonie pour les générations futures.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

Principales missions :

Sous la responsabilité du chef de l'Unité territoriale des îles d'or et du chef de secteur de Porquerolles, l'apprenti.e participera aux actions de suivis de la faune et de la flore terrestres et maritimes. De plus, il/elle informera le public sur les enjeux de préservation de la biodiversité, du risque incendie et du changement climatique.

Les principales missions seront de :

- Participer aux actions de suivis scientifiques pour améliorer les connaissances terre et mer.
- Participer aux missions de gestion des milieux naturels terrestres dont les missions de Défense de la forêt contre l'incendie.
- Informer le public sur les enjeux de préservation de la biodiversité et la nécessité de respecter la réglementation en vigueur, à terre et en mer.
- Participer à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du grand public.

Les missions pourront évoluer selon les besoins du secteur et de l'établissement.

LIENS HIERARCHIQUES

L'apprenti(e) sera placé(e) sous l'autorité du responsable du service UTID et de son tuteur (chef de secteur de Porquerolles).

LIENS OPERATIONNEL ET RELATIONNEL

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires institutionnels.

PROFIL DU CANDIDAT :

Connaissances de base :

Connaissances naturalistes de base ou scolaires (faune et flore marines et terrestres) ou forte sensibilité à l'écologie et à la protection de la biodiversité
Intérêt pour les espaces naturels protégés et les problématiques environnementales

Savoir-être :

Aisance relationnelle

Aisance oratoire

Curiosité

Dynamisme et adaptabilité

Volonté à mener des animations auprès de tous les publics

Savoir-faire :

Plongeur hyperbare (1B) serait un plus

Permis côtier au minimum, savoir naviguer en sécurité en toutes conditions de mer

Permis B

Application de protocoles naturalistes

Animer des groupes scolaires

Posséder un bon sens de l'observation

Rendre compte aisément

Savoir communiquer pour affirmer l'autorité de l'Etat et la réglementation environnementale avec pédagogie auprès des locaux, usagers et touristes

Aptitude à travailler en réseau et en équipe

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront présentées sous la forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé. Elles devront parvenir **au plus tard le 10/05/2025** au **Parc national de Port-Cros**.

Les candidatures sont à adresser par courriel à pole-rh@portcros-parcnational.fr en notant l'objet suivant : **Candidature apprenti(e) suivi scientifique et sensibilisation du public**